



MINISTERE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° 0398 /CAB.MIN/MINES/01/2012 PORTANT
NOMINATION DES ANIMATEURS DU COMITE EXECUTIF NATIONAL
SOUS-CELLULAIRE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DES MINES**

Vu la Constitution, spécialement son article 93 ;

Vu la Loi n° 004-2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations Sans But Lucratif et aux Etablissements d'utilité publique, spécialement ses articles 5, 31 et 36 ;

Vu le Décret n° 04-029 du 17 mars 2004 portant création et organisation du Programme National Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA, « PNMLS » en sigle ;

Vu l'Ordonnance n° 08/73 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-ministres ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 00241/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 03 février 2012 portant création, organisation et fonctionnement au sein du Ministère des Mines, d'une Cellule de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles, spécialement ses articles 4 et 7 ;

Considérant la nécessité de procéder à la nomination des animateurs du Comité Exécutif du Secrétariat Exécutif Sous-Cellulaire au sein de l'Administration des Mines ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition du Secrétaire Général des Mines ;



ARRETE :

Article 1^{er} :

Sont nommés animateurs de la Coordination Nationale du Comité Exécutif National Sous-Cellulaire au sein de l'Administration des Mines :

1. M. MASHAGIRO KWEZI : Coordonnateur Général (Cellule Technique/SG.Mines)
2. Mme BINDA MATIABA : Coordonnateur Adjoint (Direction des Services Généraux)

Article 2 :

Sont nommés membres du Secrétariat Exécutif National Sous-Cellulaire au sein de l'Administration des Mines :

1. Mme NZAU MBIYAVANGA : Secrétaire Exécutif chargé de la Communication et Sensibilisation (Direction des Investigations)
2. Mme MBU KASONGO : Secrétaire Exécutif chargé de l'Administration et Finances (Direction des Services Généraux)
3. M. MAKONGA HEMEDI : Secrétaire Exécutif chargé du suivi psycho-médical (Direction de Géologie)
4. M. TSHILULU KAMBA : Secrétaire Exécutif chargé de la formation (Direction des Etudes et Planification)
5. M. MPANYA LUPAPA : Secrétaire Exécutif chargé des Associations Professionnelles (Direction des Mines)



6. Mme MESU NGALULA : Secrétaire Exécutif chargé du Suivi et de l'Evaluation de la mise en œuvre du plan d'actions (Direction de Protection de l'Environnement)

Article 3 :

Conformément à l'article 8 de l'Arrêté Ministériel n° 00241/CAB.MIN/MINES/01/2012 susvisé, les animateurs du Secrétariat Technique du Comité Exécutif National Sous-Cellulaire sont nommés et, le cas échéant, relevés de leurs fonctions par le Coordonnateur du Comité Exécutif National Sous-Cellulaire.

Article 4 :

Le Secrétaire Général des Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa le 20 APR 2012

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : (1)
- Cabinet du Premier Ministre : (1)
- Cabinet du Ministre des Mines : (2)
- Cabinet du Ministre de la Santé : (1)
- Secrétariat Général des Mines : (1)
- Cadastre Minier : (1)
- C.T.C.P.M. : (1)
- SAESSCAM : (1)

8